



## **Les 21 et 25 novembre Contre les violences sexistes et sexuelles**

Les journées d'action du 21 et 25 novembre seront l'occasion de sensibiliser les salarié.es et toute la population à la nécessité de lutter toute l'année contre les violences sexistes et sexuelles. Au travail, dans la sphère privée ou dans l'espace public, les violences et les féminicides ne reculent pas. En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

Au côté des associations féministes, des syndicats de salarié.es et des organisations progressistes, le SNJ-CGT réaffirme qu'il est nécessaire d'obtenir une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles, sur l'exemple de l'Etat espagnol où une telle loi a permis de faire reculer le nombre de féminicides. Les mesurette.s issues du Grenelle de Marlène Schiappa en 2019 sont mal ou peu appliquées, les femmes sont toujours aussi démunies quand elles sont victimes de violences, les associations qui les accueillent et les défendent manquent cruellement de moyens et le gouvernement n'a mis en œuvre aucune action de prévention efficace. On a d'ailleurs constaté une recrudescence des violences subies lors du premier confinement, les femmes victimes étant coincées dans un tête à tête avec leur bourreau au domicile.

Au travail, même s'il existe des lois contre les violences sexistes et sexuelles, les moyens de les éradiquer sont notoirement insuffisants. Aucune mesure contraignante pour obliger les employeurs à protéger les salariées n'a été mise en œuvre par le gouvernement malgré les demandes des associations et des syndicats : 80% des entreprises n'ont toujours pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles. Pourtant 80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail, près d'un tiers d'entre elles disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail et, chaque jour, dix viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail.

Après des années de bataille, les syndicats ont obtenu en 2019 l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail, la 190<sup>e</sup> convention de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle prévoit par exemple l'obligation d'intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les politiques publiques et de prévoir un financement à la hauteur. En France, les associations réclament un milliard d'euros.

Pour s'appliquer, la convention 190 doit être ratifiée par chaque pays. Nous exigeons que la France la ratifie au plus vite et qu'elle applique toutes ses avancées.

**Le SNJ-CGT appelle les journalistes et les salarié.es des entreprises de presse à participer aux initiatives organisées le 21 et le 25 novembre 2020.**

**Le samedi 21 novembre**, la CGT sera partie prenante des initiatives de #NousToutes pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles, dénoncer l'impunité et le manque d'ambition des pouvoirs publics. Au programme de cette journée de mobilisation : des formations, des actions d'interpellation, des *live* avec des féministes inspirantes et des concerts !

Par exemple :

**- 15h30 : interpellation d'Élisabeth Borne, ministre du Travail, et d'Emmanuel Macron pour ratifier la convention 190** de l'Organisation internationale du travail contre le harcèlement et les violences au travail.

**- 17 heures : Live Instagram** avec Sophie Binet, dirigeante de la CGT, sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

Retrouvez ici [le programme et toutes les informations](#).

**Le mercredi 25 novembre, à 15h40**, la CGT organise une heure d'information syndicale en ligne sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. A suivre sur le [compte Facebook de la CGT](#).

**Montreuil, le 20 novembre 2020.**